



# Natura 2000

## L'Europe s'engage pour la biodiversité

**Comité de pilotage commun Natura 2000**

**ZPS Val d'Allier Saint-Yorre/Joze (directive oiseaux)**

**Zones alluviales de la confluence Dore/Allier (Directive habitat / faune / flore)**

15 mars 2021 à Crevant-Laveine



PRÉFET  
DU  
PUY-DE-DÔME

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Sommaire de la présentation

1. Le réseau NATURA 2000 - Origines et objectifs
2. Le site NATURA 2000 – Les grandes étapes – la gestion
3. Les outils
4. Les éléments en ligne



Busard cendré



Grand Duc



## Le réseau NATURA 2000

Constat d'une perte globale de la biodiversité à l'échelle de l'Union Européenne

Crapaud sonneur à ventre jaune



barbastelle



Deux directives européennes

### « Oiseaux » (1979) : ZPS \*

181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. (dont nids, oeufs et habitats) + espèces migratrices régulières  
=> annexe 1

### « Habitats faune flore » (1992) : ZSC \*

plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection  
=> annexe 1 : habitats d'IC\*\*  
=> annexe 2 : espèces d'IC\*\*  
=> annexe 4 : espèces d'IP\*\*

Pie grièche écorcheur



### Objectif :

Conciliation des enjeux de préservation du patrimoine naturel et des enjeux socio-économiques, culturels et régionaux

Tourbière



Vallées alluviales



Transposition en droit français

Articles L.414-1 à L.414-7 et R.414-1 à R.414-29 du Code de l'Environnement.

L'UE a laissé le choix à chaque état membre de décliner la politique sur son territoire

\* ZSC : Zone Spéciale de Conservation ZPS : Zone de Protection Spéciale \*\* IC: Interet Communautaire (niv -) IP : Intérêt Prioritaire (niv +)



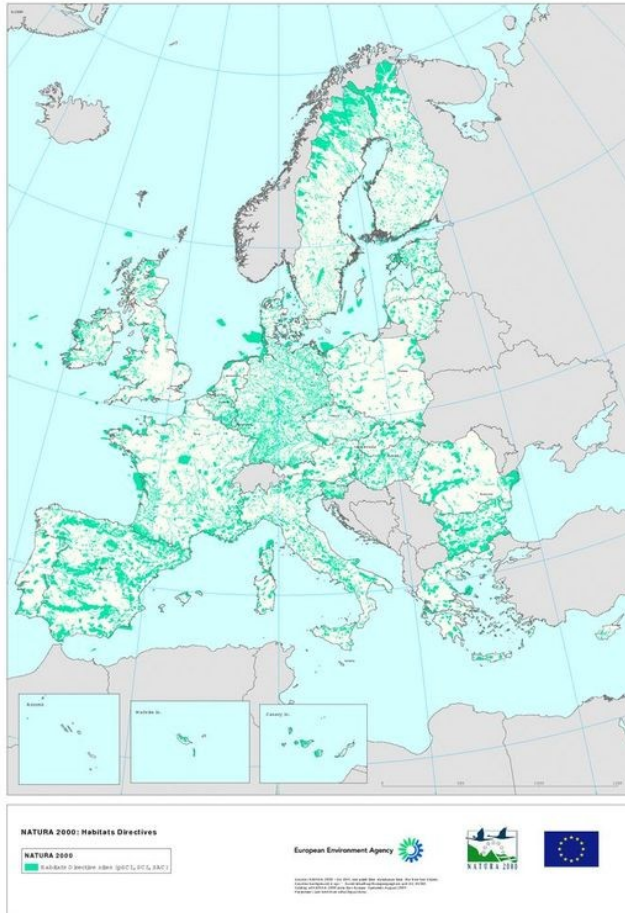
# Le réseau NATURA 2000

**En Europe : 29 298 sites / 104 millions d'hectares**

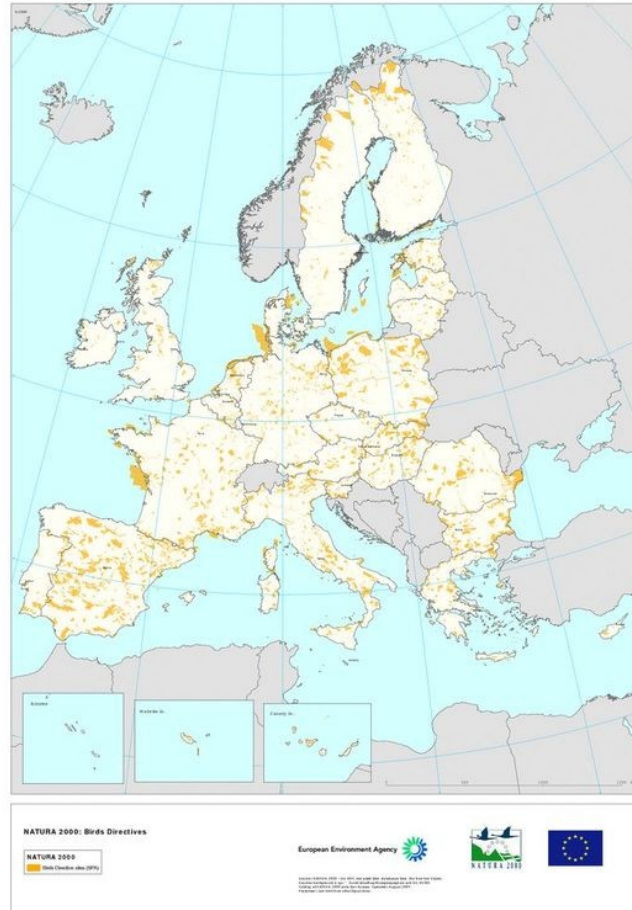
**18,15 % du territoire**

**En France : 1776 sites / 6,9 millions d'hectares**

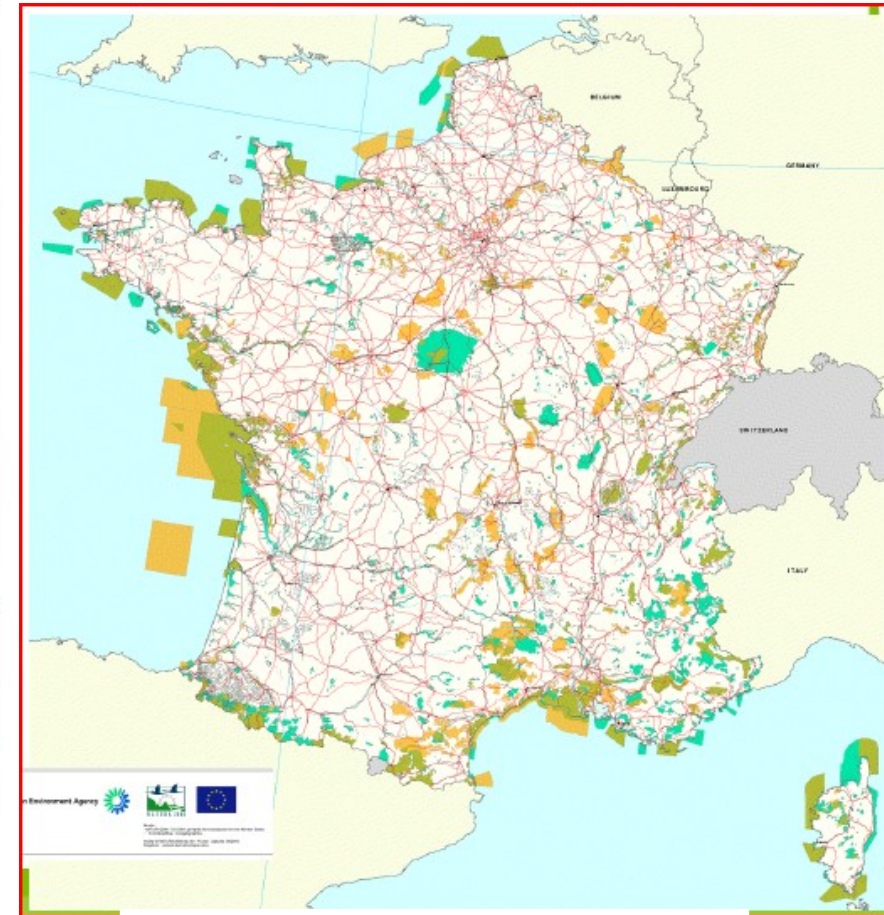
**12,9 % du territoire**



**Zones Spéciales  
de Conservation (ZSC)**



**Zones de Protection  
Spéciale (ZPS)**



**13 128 communes concernées**

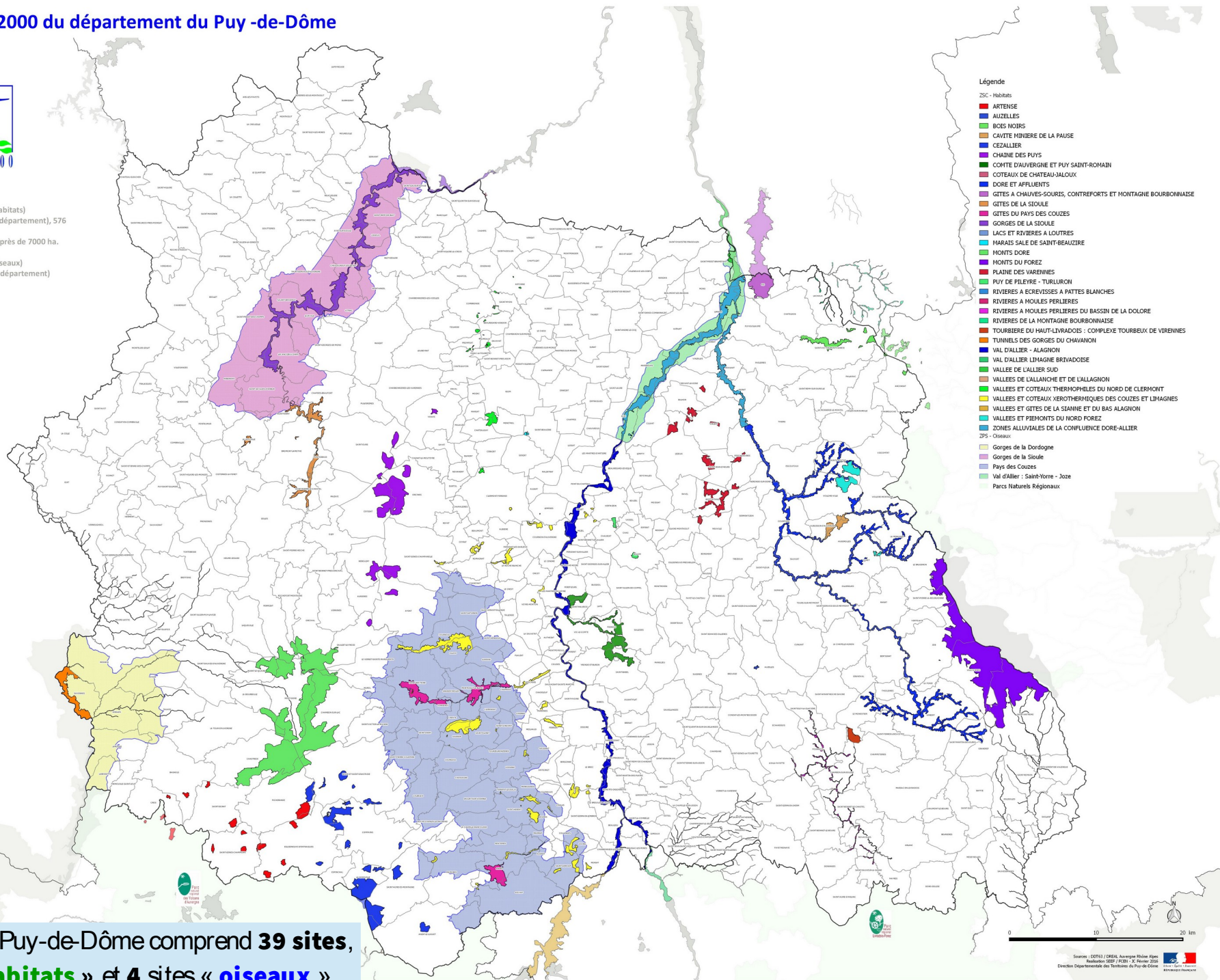


# Le réseau Natura 2000 du département du Puy-de-Dôme



28 ZSC (site de la Directive Habitats)  
36 401 ha (soit 4,5 % de la superficie du département), 576 km de rivières,  
Surface très variable, de 12 hectares à près de 7000 ha.

4 ZPS (site de la Directive Oiseaux)  
93 829 ha (soit 11% de la surface du département)



- Légende**
- ZSC - Habitats
- ARTENISE
  - AUZELLES
  - BOIS NOIRS
  - CAVITE MINIERE DE LA PAUSE
  - CEZALLIER
  - CHAINE DES PUYs
  - COTTE D'AUVERGNE ET PUY SAINT-ROHAIN
  - COTEAUX DE CHATEAU-JALOUX
  - DORE ET AFFLUENTS
  - GITES A CHAUVES-SOURIS, CONTREFORTS ET MONTAGNE BOURBONNAISE
  - GITES DE LA SIOULE
  - GITES DU PAYS DES COUZES
  - GORGES DE LA SIOULE
  - LACS ET RIVIERES A LOUTRES
  - MARAIS SALE DE SAINT-BEAUZIRE
  - MONTs DORE
  - MONTs DU FOREZ
  - PLAINE DES VARENNES
  - PUY DE PILEYRE - TURLURON
  - RIVIERES A ECROISSIS A PITTES BLANCHES
  - RIVIERES A MOULLES PERLIERES
  - RIVIERES A MOULLES PERLIERES DU BASSIN DE LA DOLORE
  - RIVIERES DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE
  - TOURBIERE DU HAUT-LIVRADOIS : COMPLEXE TOURBEUX DE VIRENNES
  - TUNNELS DES GORGES DU CHAVANON
  - VAL D'ALLIER - ALAGNON
  - VAL D'ALLIER LIMAGNE BRIVADOISE
  - VALLEE DE L'ALLIER SUD
  - VALLEES DE L'ALLANÇHE ET DE L'ALLAGNON
  - VALLEES ET COTEAUX THERMOPHILES DU NORD DE CLERMONT
  - VALLEES ET COTEAUX XERTHOMPHILES DES COUZES ET LIMAGNES
  - VALLEES ET GITES DE LA SIANNE ET DU BAS ALAGNON
  - VALLEES ET PIEMONTs DU NORD FOREZ
  - ZONES ALLUVIALES DE LA CONFLUENCE DORE-ALLIER
- ZPS - Oiseaux
- Gorges de la Dordogne
  - Gorges de la Sioule
  - Pays des Couzes
  - Val d'Allier : Saint-Yorre - Joze
  - Parcs Nationaux Régionaux



Le département du Puy-de-Dôme comprend **39 sites**, dont **35 sites « habitats »** et **4 sites « oiseaux »**. L'ensemble couvre une superficie 133 220ha, soit **16,7 % du département**

# Le réseau NATURA 2000 – les grandes étapes

L'État désigne le site (inventaire + concertation et consultation)

Le préfet met en place le comité de pilotage (COPIL)

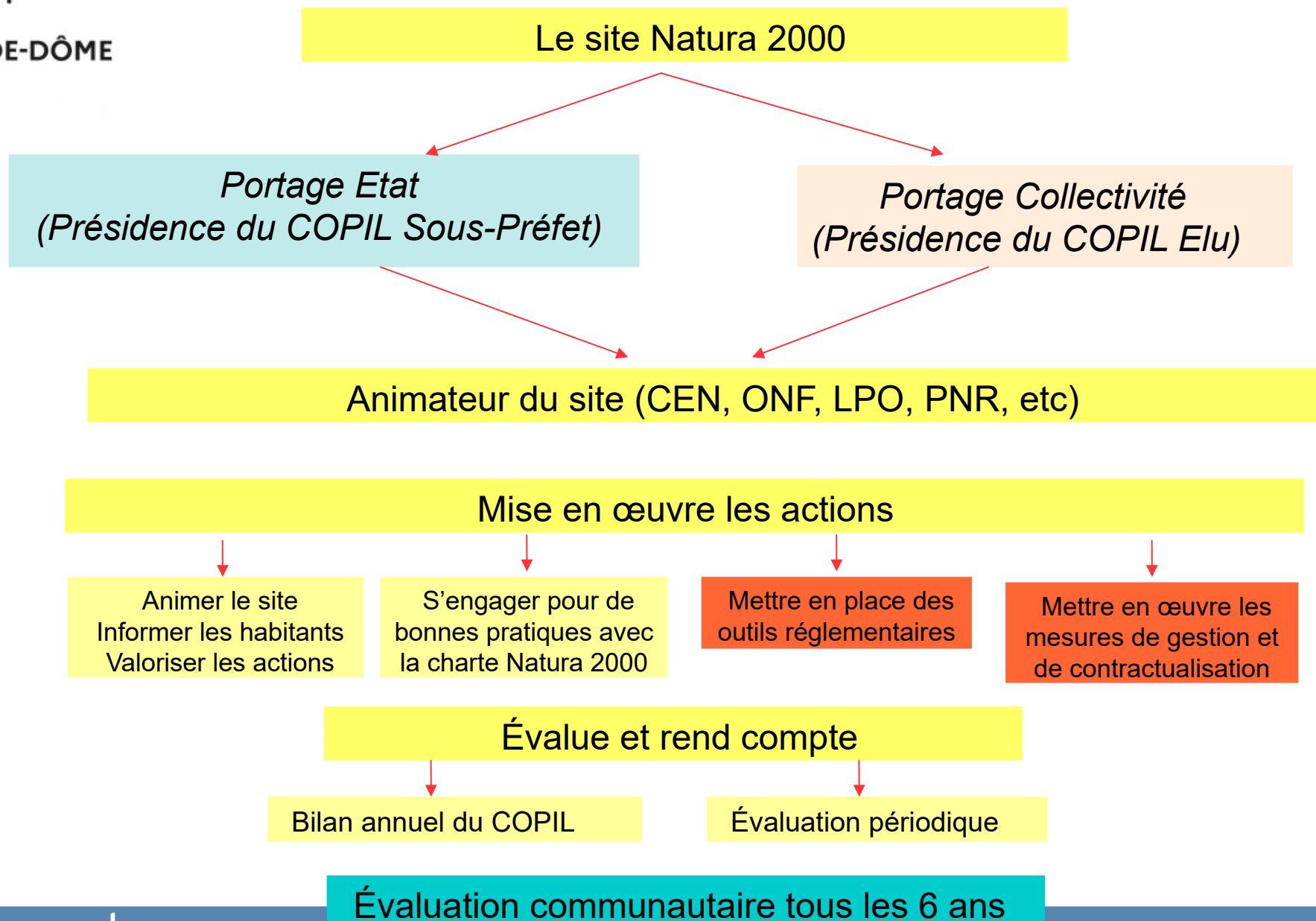
Le comité de pilotage

Définit les objectifs et les actions :  
Document d'objectifs (DOCOB)

État des lieux / carto des habitats et des espèces  
Objectifs du site / enjeux de conservation  
Cahiers des charges / contrats – MAEc - Charte

Le préfet approuve le DOCOB

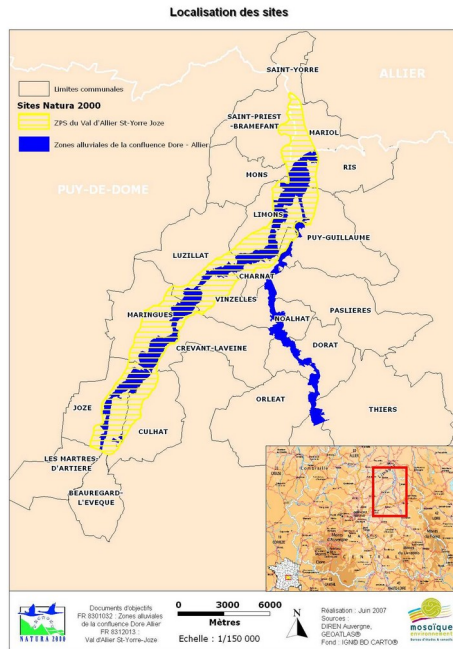
# Le réseau NATURA 2000 – les grandes étapes



# Un site Natura 2000 – C'est quoi ?



## Un périmètre



## Carte d'identité / Formulaire Standard de données -FSD

**Natura 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNÉES**  
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR8301032 - Zones alluviales de la confluence Dore-Allier

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	8
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	10
6. GESTION DU SITE	10

**1. IDENTIFICATION DU SITE**

1.1 Type : 1.2 Code du site : 1.3 Appellation du site :  
8 (pSIC/ZSC) : FR8301032 : Zones alluviales de la confluence Dore-Allier

1.4 Date de compilation : 1.5 Date d'actualisation :  
30/11/1995 : 15/02/2014

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Auvergne	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
<a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr">www.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr">www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.mnhn.fr">www.mnhn.fr</a> <a href="http://www.apn.mnhn.fr">www.apn.mnhn.fr</a>
<a href="mailto:en3.en.deb.dgafn@developpement-durable.gouv.fr">en3.en.deb.dgafn@developpement-durable.gouv.fr</a>		<a href="mailto:natura2000@mnhn.fr">natura2000@mnhn.fr</a>

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site  
Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999

## Un plan de gestion Document d'objectifs « Docob »



## Un comité de pilotage et un animateur !



Des fonds du ministère en charge de l'environnement et des fonds du FEADER

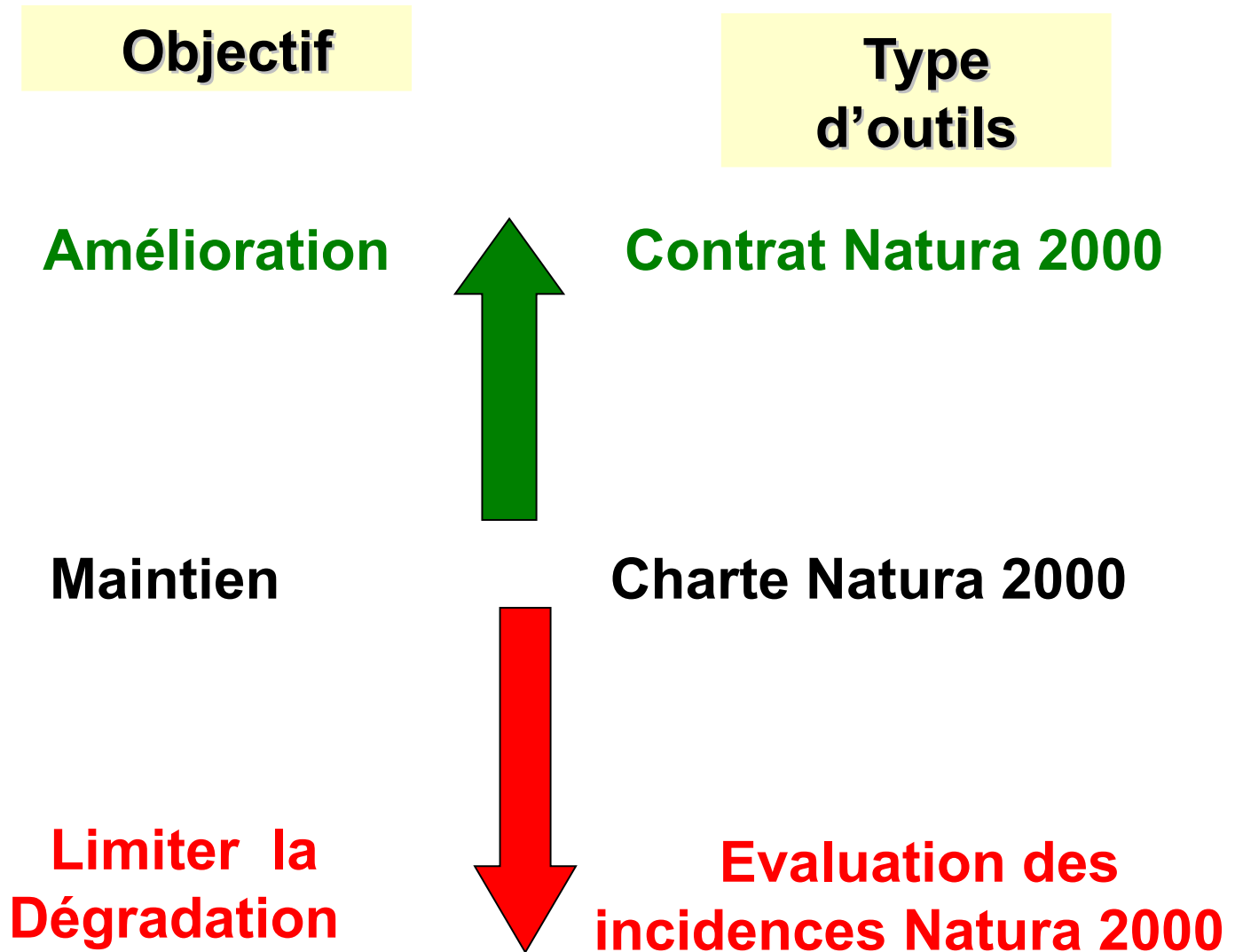


Direction départementale des territoires du Puy-de-Dôme  
Service Eau Environnement Forêt  
Bureau Forêt Chasse Espaces Naturels – Caroline FORLAY



## Les outils Natura 2000 : 3 types

**État de conservation des  
habitats et des espèces**



# Les contrats Natura 2000

## Pourquoi ?

- Mettre en œuvre des actions en faveur des habitats et d'espèces d'intérêt communautaire (restauration, amélioration)

## De quel type ?

- NiNi (5 ans) : fermeture accès pour chiros, réouverture de milieux, remise en pâturage par exemple
- Forestier (30 ans) : non intervention sur arbres isolés et/ou îlots ; barème avec plafond
- Agricole : MAEC : accompagnement financier à un changement de pratique + favorable à l'environnement

## Les financements ?

- Etat + FEADER (jusqu'à 100%) : 37 % Etat et 63 % FEADER
- Auto financement des MOP : 20 %

## Le + :

- Exo possible de la TFNB : 5 ans

## Comment ?

- Se rapprocher de l'animateur
- Dossier à déposer en DDT
- Comité de sélection



# La charte Natura 2000

## Pourquoi ?

- Maintenir les habitats et les espèces dans un état de conservation satisfaisant

## Comment ?

- Se rapprocher de l'animateur
- Signature du charte « de bonnes pratiques »  
Peu de contraintes

## Le + :

- Exo possible de la TFNB : 5 ans



**ENGAGEMENTS**

**TOUS MILIEUX**

**Engagements soumis à contrôles**

- ① Respecter les réglementations générales et les mesures de protection en vigueur sur le site, en particulier la protection des espèces d'intérêt communautaire (cf. liste des espèces en annexe 1).

**Point de contrôle :** Contrôle sur pièces, absence de procès verbal.

- ② Informer tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci (transmettre un exemplaire de la charte).

**Point de contrôle :** Possession d'un exemplaire de la charte par le prestataire ou mandataire.

- ③ Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice ou à ses prestataires pour la réalisation d'opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels. La structure animatrice informera préalablement des dates et de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations. L'accès à la parcelle se fait aux risques et périls des personnes. En cas d'incident, la responsabilité civile du propriétaire ne pourra être engagée. Seule la responsabilité de la structure que représente l'intervenant sera engagée.

**Point de contrôle :** Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site.

- ④ Informer et associer préalablement la structure animatrice en cas de mise en place de projets et travaux d'aménagement touristique et de loisirs.

**Point de contrôle :** Contrôle de la réalisation de projets ou aménagements sur place, correspondance et bilan d'activités annuel de la structure animatrice

- ⑤ Limiter les espèces végétales exotiques envahissantes en :
  - n'introduisant pas sur le site d'espèces végétales envahissantes ;
  - ne mettant pas à nu le sol lors du fauchage/coupe de la végétation sur les rives et bords de chemins
  - préservant les strates herbacées et arbustives en milieu forestier et en ripisylve.





- Environnement, eau, prévention des risques**
- CODERST
  - Bruit
  - Eau
  - Mines
  - Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
  - La pêche
  - La chasse
  - Natura 2000**
  - Photovoltaïque
  - Préservation de la nature
  - Géothermie
  - Santé et environnement
  - Risques naturels et technologiques
  - Schéma départemental des carrières
  - Secteurs d'information sur les sols (SIS)

**Natura 2000**

**Le réseau européen Natura 2000**

Qu'est-ce que le réseau Natura 2000 ?

**La vie des sites** +

**A lire dans cette rubrique**

► [La vie des sites](#)

**Cartographie des sites Natura 2000 dans le Puy de Dôme**

**Les évaluations d'incidences "Natura 2000"**



# Zones alluviales de la confluence Dore-Allier (FR8301032)

Le site de la confluence Dore-Allier est concerné par deux sites Natura 2000 : Directive habitats et Directive Oiseaux. La démarche adoptée par les services de l'Etat en 2005, a été d'élaborer un document d'objectifs par site, mais de conduire une seule et même démarche.



**Plan de localisation**

Le site Zones alluviales de la confluence Dore-Allier est constitué d'une partie de l'Allier et de son affluent, la Dore, jusqu'à leur confluence. Le tronçon de l'Allier s'étend sur un linéaire de plus de 29 km allant de la limite sud de la commune de Joze à la confluence. La section de la Dore, quant à elle, parcourt 27 km depuis Peschadoires jusqu'à la rencontre avec l'Allier.

Ce site se superpose à celui de la ZPS Val d'Allier Saint Yorre-Joze (FR8312013).

Le territoire couvert par les sites Habitats et Oiseaux de la Confluence Dore-Allier regroupe 20 communes, dont la plupart se situent dans le département du Puy-de-Dôme. Seules les communes de Mariol et Saint-Yorre se trouvent dans le département de l'Allier.

L'intercommunalité du territoire se compose de 6 communautés de communes. Seule la Seule la commune de Joze n'appartient à aucune intercommunalité.

L'intérêt porté à ce site est lié à la richesse biologique de la confluence des deux rivières qui évoluent quasiment en parallèle le long de cette zone de plaine. Leur jonction est le résultat de la réunion de deux bassins versants, celui de l'Allier avec celui de la Dore.



**Renoncule (Ranunculus fluitans)**

Le document d'objectif a été validé en 2010, ce document est téléchargeable sur le site de la DREAL Auvergne (lien dans les articles ci-dessous).

La structure animatrice de ce site Natura 2000 est le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne.

Pour aider vos démarches à l'élaboration d'une Évaluation des Incidences, veuillez consulter cette [Fiche Synthèse EIN 2000 - zones alluviales de la confluence dore-allier](#) (format pdf - 517.1 ko - 20/12/2016).

Date	Titre	Descriptif	Document(s)
5/03/2018	<a href="#">Comité de pilotage du 15 mars 2018</a>	Documents téléchargeables : Compte-rendu et diaporama	<a href="#">Diaporama</a> (format PDF - 3.2 Mo) <a href="#">Compte-rendu</a> (format PDF - 167.5 ko)
5/11/2016	<a href="#">comité de pilotage du 15 novembre 2016</a>	documents téléchargeables	<a href="#">diaporama</a> (format PDF - 6.6 Mo)

**Évaluation des incidences NATURA 2000**

**Auvergne Puy-de-Dôme**

J. Bellard CEN Auvergne

**Site >> Zones alluviales de la confluence Dore-Allier**

**CARTE D'IDENTITÉ DU SITE**

**DIRECTIVE :** Habitats

**N° D'IDENTIFICATION UE :** FR8301032

**DÉPARTEMENT(S) CONCERNÉ(S) :** Puy-de-Dôme

**COMMUNE(S) CONCERNÉE(S) :** Charnat, Crevant-Laveine, Culhat, Dorat, Joze, Limons, Luzillat, Maringues, Mons, Noalhat, Oriéat, Pasières, Peschadoires, Puy-Guillaume, Ris, Thiers, Vinzelles.

**SURFACE :** 2 401 ha

**SITUATION DANS LE RÉSEAU RÉGIONAL :** Site longiligne au nord-est du département du Puy-de-Dôme, en continuité avec les sites « Vallée de l'Allier sud » (FR8301016) au nord et « Val d'Allier : Pont-du-Château – Jumeaux, Alagnon » (FR8301038) et « Dore / Faye / Couzon » (FR8301091) au sud, en partie englobé dans la ZPS « Val d'Allier : Saint-Yorre - Joze » (FR8312013).

**DOCUMENT D'OBJECTIFS (DOCOB) :** Validé le 23/09/2010

**STRUCTURE ANIMATRICE :** CEN Auvergne  
 Contact : samuel.esnouf@espaces-naturels.fr  
 Moulin de la Croûte, rue Léon Versepuy  
 63200 Riom  
 04 73 63 18 65 (stand. 04 73 63 18 27 ; fax 04 73 64 04 73)

**ENJEUX POUR LES HABITATS ET LES ESPÈCES DU SITE**

**HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE QUI JUSTIFIENT LA DÉSIGNATION DU SITE**

Code et nom de l'habitat	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
1340* Près saïles intérieures	Milieux naturels saïles non cotiers en zones de ruissellement d'eau saïle courante ou stagnante, hébergeant une végétation rattachée typique ou de rosettes bordant des eaux saumâtres.	Mauvais / moyen à mauvais Présence au niveau des 4 sources saïles de Médaguies (commune de Joze) : sources de l'Our, de Daguilon, des Grâviers et de l'Étoile. Autour du « griffon » (eau saïle qui stagne autour des points d'émersion) se développe une végétation rattachée très fragmentaire. Environ 0,2 ha. Enjeu fort pour la conservation de cet habitat très menacé et d'importance patrimoniale majeure (en Auvergne, 16 sources saïles seulement sur les 600 sources mentionnées), même si ces sources ne sont pas les plus intéressantes d'Auvergne du point de vue botanique.	Pâturage intensif avec risque de piétinement et broyage des espèces tolérantes au sel Surfréquentation Fertilisation, pesticides (profitation des espèces cotières) Boisements créant de l'ombrage (naturels ou plantations) Rambal et canalisation des sources	Pratiquer une fauche extensive (tarifée et sans fertilisation), ou un pâturage extensif (dépilage de printemps ou pâturage bovin tarifé en août-septembre) Canaliser la circulation motorisée et le piétinement (mise en défens si nécessaire) Installer des bandes enherbées autour des sources entourées de sources Ne pas planter ; pratiquer une coupe ou un gyrotrochage tarifé (après l'été) Entretien manuel des rigoles afin de favoriser l'épanchement de l'eau saïle
3130 Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes	Communautés pionnières rases (épèces de petite taille), aquatiques ou émergentes, annuelles ou pérennes, des bords d'étangs, de lacs ou de marais, se développant dans les zones d'atterrissement relativement pauvres en nutriments ou lors de l'assèchement périodique de ces zones humides	Mauvais / moyen Sur vases acides et rives des bords de l'Allier, surtout au niveau des bras morts connectés à des rivières d'eau mais aussi sur les rives de l'Allier. Les gazons viciés sont localisés au bras mort de Doubet à Dorât. Très lié à la dynamique alluviale, peut d'une année sur l'autre se maintenir ou disparaître : assez éparpillé et très fragmentaire sur l'ensemble du site (4,5 ha en 2006). Enjeu important (plantes patrimoniales).	Boisements créant de l'ombrage (naturels ou plantations) Fertilisation favorisant l'eutrophisation Chaulage des étangs Déracinement des plantes typiques : curage trop brutal de la vase, piétinement, arrachage lié aux activités de loisirs (pêche, canoë, etc.) Introduction de plantes invasives concurrentes Introduction de poissons Pollution de l'eau	Ne pas planter à proximité immédiate des plans d'eau Pratiquer une coupe ou un gyrotrochage tarifé (après l'été) Lutter contre le comblement en limitant les fertilisants au bassin versant Ne pas chauler Rendre ces pratiques moins traumatisantes ou créer des zones d'écoulement Lutter par arrachage mécanique Proscrire Favoriser le mariage annuel
3150 Lacs eutrophes naturels	Communautés à grands potamo et autres plantes flottantes, des eaux stagnantes habituellement gris saie à bleu verdâtre, profondes et plus ou moins troucées, particulièrement riches en bases dissoutes (pH > 7).	Mauvais / moyen Groupements observés assez régulièrement au niveau de plusieurs bras morts de la Dore à Dorat (par exemple) et de l'Allier, en conditions plus ou moins	Altération des sols limoneux (création de piéces, piéçonnages, etc.) Rosaïles et boisements créant de l'ombrage (naturels ou plantations) et accélérant le comblement Pollution de l'eau	Mise en place de cloisonnements pour limiter la dégradation des sols Ne pas planter à proximité immédiate des plans d'eau Maintenir la dynamique fluviale Pratiquer un fauchage



**Merci de votre attention**